

Un pare-feu à renforcer

Tout pays qui n'aura pas ratifié le pacte budgétaire ne pourra prétendre à une aide financière au titre du Mécanisme européen de stabilité (MES). C'est ce qu'ont décidé les dirigeants lors du Sommet du 30 janvier. Prévu pour juillet 2012, le MES aura une capacité de prêt de 500 milliards et il sera doté d'un capital initial de 80 milliards d'euros. Le fonds pourra aider financièrement un pays en rachetant des obligations (directement ou sur les marchés secondaires), en échange de la mise en œuvre par celui-ci d'un programme d'austérité. Si l'unanimité reste la procédure normale, une procédure décisionnelle d'urgence a toutefois été prévue autorisant le MES à prendre une décision à 85% des votes exprimés.

Pour autant, **la question de la taille adéquate du pare-feu européen est loin d'être close** et elle se posera de nouveau au **sommet de mars**. La question grecque reste critique et le Portugal montre des signaux inquiétants. Les risques de contagion sont réels, une démission face à cette question aurait des conséquences désastreuses pour tous. L'Italie prône un renforcement substantiel de la capacité d'intervention des Européens et Le FMI soutient l'idée d'une action combinée du MES et du FESF. Maintenant que le Traité cher à l'Allemagne est signé, espérons la mise en place rapide d'un pare-feu plus solide et crédible.

C.U.

RDV le 29 février à Bruxelles
pour une conférence exceptionnelle
autour de

Michel Barnier,

Pour en savoir plus :
www.confrontations.org

Sommaire

Un Traité pour rien ou le début mal conçu d'un effort nécessaire? p.1

Du Conseil : plus d'austérité et la croissance remise à plus tard p. 2

Comment se désintoxiquer des agences de notation ? p. 3

PME et commerce international p. 4

Un traité pour rien ou le début mal conçu d'un effort nécessaire?

L'Europe traverse actuellement une relative phase de répit (mais le problème grec reste préoccupant et le Portugal montre des signes inquiétants). Les actions entreprises par la BCE couplées à la politique sérieuse du gouvernement Monti ont permis de diminuer le risque d'implosion financière à court terme. Est-ce à dire que la crise est terminée ? Certainement pas ! **Les dirigeants européens exploitent-ils au mieux cette phase ?** A l'issue du Sommet européen du 30 janvier, ils se sont mis d'accord (à 25) sur un « traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance » et ont adopté (à 27) un texte sur la croissance et l'emploi. **Un traité utile ou un coup d'épée dans l'eau ?**

Ce traité est avant tout **un accord sur le durcissement des règles budgétaires nationales** : une force juridique accrue est conférée aux règles d'or et les dispositifs de surveillance des budgets nationaux et de sanctions sont renforcés. L'article 3 prévoit que les budgets des administrations publiques devront revenir « à l'équilibre ou en excédent » et que le déficit structurel ne devra pas excéder 0,5% du PIB nominal sur un cycle économique. **La stratégie allemande l'emporte** : elle veut éviter de renouveler l'expérience grecque et celle de l'Italie l'été dernier (des réformes annoncées, puis retirées après une émission obligataire réussie) et **contraindre les Etats membres à adopter les réformes structurelles jugées nécessaires**. Indéniablement, de gros problèmes de dette publique se posent pour de nombreux pays. Mais il n'existe pas de définition partagée de la variable de déficit structurel, et surtout **la règle d'or doit être contextualisée et adaptée à la situation de chaque pays**, en prenant notamment en compte les dépenses d'investissement nécessaires afin que l'austérité ne fasse pas plonger dans la récession. **De plus, un traité centré sur la seule diminution de la dette publique alors que la dette privée est plus lourde passe à côté des difficultés du processus de désendettement !** Pour sortir de la crise, « les déficits publics sont des contreparties naturelles et le principal facilitateur pour le nécessaire désendettement du privé » affirme Martin Wolf¹. Seul un surplus de balance extérieure permet de réduire le déficit d'un Etat dans le contexte du désendettement du secteur privé. Or tout le monde ne peut pas, par définition, être en surplus ! Le resserrement budgétaire doit donc bel et bien être sélectif et une coopération entre Etats membres s'impose.

De plus, la discipline budgétaire ne peut pas tout. Mario Monti martèle ce message, la prise de conscience émerge lentement, l'adoption d'un texte sur la croissance en témoigne. Mais comme il est faible ! « Achever le Marché intérieur » - alors qu'une rénovation en profondeur est nécessaire - et « relancer le financement notamment pour les PME » : on a déjà dit cela ! **Le problème central des divergences de compétitivité intra-communautaires est-il bien compris ?**

L'intérêt d'un Traité entre les pays qui veulent converger pour consolider l'Eurozone est incontestable. Mais des forces diverses ont agi pour dévitaliser l'initiative annoncée en décembre. Que la Commission et le Parlement, qui ne jurent que par la méthode communautaire mesurent bien qu'il n'y a pas lieu de se réjouir. Cette méthode n'est pas parvenue ces dernières années à bâtir une coordination digne de ce nom ni à promouvoir de nouvelles politiques communes. La crise a mis en lumière tout ce qui a manqué pour accompagner l'euro : **politiques communes de formation, d'emploi, d'industrie et de cohésion renforcée, intensification des modes d'intégration existants, synergie entre budgets nationaux et un véritable budget communautaire** ont été absents ces 20 dernières années ! **L'heure est grave**, l'éclatement de la zone euro est un scénario qui prend une ampleur importante dans les pronostics et les tentations populistes se multiplient. Ne jouons pas avec le feu, l'unité même de l'Union européenne est en question.

Prenons ce Traité comme le début d'un effort de convergence. Celle-ci devra être significativement améliorée. **Poussons-les à donner corps à un pare-feu plus conséquent, à régler la question grecque, à se doter d'une politique pour l'emploi, à ouvrir le dossier des eurobonds.** Il est temps aussi de penser les nouveaux partages de compétences entre Etats et Union qu'impose une monnaie partagée. **Une consolidation fondamentale de l'Eurozone** doit dès maintenant devenir un objectif politique.

Carole Ulmer,
Confrontations Europe

A lire pour comprendre la crise en profondeur

Le diable était dans les détails... et la crise a été le catalyseur de ce « Réveil des démons » que nous expose Jean Pisani-Ferry dans son dernier ouvrage. En 1999, les Européens ont créé ce qui ne s'était jamais fait : **une monnaie sans Etat**, privée du soubassement institutionnel adéquat, en faisant le pari -déçu- qu'elle saurait déclencher les réformes et coopérations nécessaires. Ils n'avaient pas pleinement conscience des contraintes qu'ils se fixaient. Il a fallu peu de temps pour que ces « malentendus » ne gonflent. C'est d'abord tout une affaire de taux d'intérêt : tout est fait pour favoriser la libre circulation des capitaux et on prête aux mêmes taux à Madrid et à Paris. La machine s'emballe. **Aucun pays ne se livre à l'exercice d'un stress test pour mesurer la capacité de l'économie à fonctionner en régime d'union monétaire.** En conséquence, les économies divergent et le volcan finit par exploser, à commencer par la voie grecque, « coupable idéal ».

Les **mesures d'urgence** sont prises à l'arraché, des réponses diverses sont proposées : austérité, renforcement du capital des banques, eurobonds et solidarité. Mais, plus essentiellement encore, les leaders doivent s'interroger sur le « **vouloir être ensemble** » des Européens. Au travers de cet ouvrage clair et concis, Jean-Pisani Ferry démonte les mécanismes économiques et décrypte les sous-jacents politiques qui ont conduit et qui sont à l'œuvre dans la crise afin de la « rendre lisible ». Il contribue ainsi au débat démocratique sur les réponses à lui apporter, « économiquement et financièrement indispensables, politiquement nécessaires ». **Pari tenu.**

C. U.

"Le réveil des démons. La crise de l'euro et comment nous en sortir", Jean Pisani-Ferry (Fayard, 219 pages, 15 euros)

« Du Conseil : plus d'austérité et la croissance remise à plus tard »

Des mesures d'austérité et quelques mesures pour le développement et la croissance économique qui ne seront abordées qu'au printemps: voici le résumé des décisions prises au Conseil européen du 30 janvier. **Encore un événement européen où les attentes ont été déçues** et d'où ressort le sentiment que la route que nous empruntons est exactement à l'opposé de celle que nous devrions suivre face à une crise économique qui se renforce. Le "pacte budgétaire" (traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance) signé par 25 états membres de l'Union européenne n'est absolument pas une solution face à la crise économique que nous affrontons, et il représente un pas en arrière en ce qui concerne les compétences et responsabilités des institutions européennes.

Le Pacte budgétaire requiert (comme le fait le « Six Pack ») une réduction de la dette publique à un rythme moyen d'un vingtième par an lorsque la dette dépasse la valeur référence de 60% du PIB. De plus, le texte prévoit l'adoption d'une « règle d'or », de préférence par voie constitutionnelle, forçant les Etats membres à équilibrer leur budget avec un critère de 0,5% de déficit structurel par rapport au PIB. **Il est absolument évident que la crise économique a touché les dettes publiques**, et que par conséquent, il est essentiel de porter une attention particulière à nos budgets et à nos dépenses publiques, non seulement pour redonner confiance aux marchés, mais aussi pour assurer la soutenabilité de notre système. **Cependant, la coordination des politiques économiques européennes ne peut pas être réduite à ce seul aspect : la priorité doit être donnée à la croissance**, et il est nécessaire de mener les bonnes politiques et d'engager des investissements. Les ressources doivent être cherchées là où la crise a commencé : il faut taxer et mieux réguler les transactions financières spéculatives.

Il est clair que l'austérité ne va qu'accroître la récession, et c'est exactement ce qui est train de se produire en Italie, qui supporte des coûts sociaux terribles qui accroissent les tensions. Cet aspect n'a malheureusement pas été pris en compte par le Conseil. Dans le document « sur la voie d'un assainissement axé sur la croissance et d'une croissance favorable à l'emploi », on trouve beaucoup de bonnes intentions sans aucune actions concrètes. C'est une mauvaise stratégie économique de repousser l'adoption de mesures de croissance et de développement.

On retrouve le même déséquilibre dans les politiques italiennes : le gouvernement Monti est principalement concentré sur un durcissement des règles budgétaires via des mesures qui aggravent les inégalités sociales. Pendant ce temps, le chômage atteint des niveaux élevés. Le gouvernement ne se bat pas assez au niveau européen pour introduire des outils fondamentaux, tels que les eurobonds ou la taxe sur les transactions financières afin de trouver dès maintenant les ressources nécessaires à un plan d'investissement exceptionnel et à l'innovation. De plus, d'autres ressources pourraient être trouvées au niveau national grâce à un véritable plan d'action pour combattre l'évasion fiscale.

En conclusion, **une sortie définitive de la crise ne peut se trouver que dans le cadre d'une intégration européenne plus forte** et non dans celui d'un repli national anachronique. Il est clair que cela ne peut se produire que si l'espace démocratique européen se renforce et il est pour cela vital de ne pas reculer dans l'usage de la méthode communautaire. De ce point de vue, le pacte budgétaire constitue un pas en arrière énorme, un retour à une Europe intergouvernementale composée des égoïsmes nationaux et dominée par un leadership évident et improvisé de la France et de l'Allemagne. Nous avons besoin **d'un gouvernement démocratique de l'économie européenne**, afin d'encourager la croissance et le développement. Nous n'avons pas besoin d'un accord intergouvernemental inutile voire peut-être dangereux, et qui sera confronté à un processus de ratification difficile et incertain.

Sergio Cofferati,
Député italien, Membre du Parlement européen

Vers des agences de meilleure qualité

La proposition de règlement et de directive de la Commission du 6 novembre 2011 fait suite à la **modification par le Parlement du règlement européen sur les agences de notation** du 25 novembre 2010 (rapporteur Jean-Paul Gauzès, PPE, Fr) et au rapport d'initiative du libéral allemand Wolf Klinz, partisan d'une agence européenne de notation indépendante, ayant le statut d'une fondation.

Les services de Michel Barnier ont fixé quatre objectifs :

- **empêcher les établissements de crédit de se fier exclusivement aux agences** de notation de crédit pour leurs investissements ;
- des **notations** de la dette souveraine plus **transparentes et plus fréquentes** ;
- une plus grande **diversité** pour écarter les conflits d'intérêt ;
- **rendre les agences davantage comptables** de leurs notations.

Depuis juillet 2001, **l'ESMA a le pouvoir exclusif de surveillance** des agences enregistrées dans l'Union qui doivent s'inscrire auprès d'elle. A ce jour, une vingtaine sont enregistrées, dont un très petit nombre au niveau international (le trio ?), « petit nombre » qui a mis du temps à s'exécuter ...

M-F. B.

Courrier des Lecteurs

Pour réagir à nos articles et partager votre point de vue, n'hésitez pas à faire parvenir vos messages à :

Carole Ulmer, culmer@confrontations.org

Comment se désintoxiquer des agences de notation ?

A cette question, ainsi formulée par Jean-Pierre Jouyet, président de l'Autorité des marchés financiers, bien difficile d'apporter une réponse. C'est ce qu'a révélé l'audition publique organisée par la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen où il a surtout été question de la dette souveraine. Le **secteur financier peut-il échapper à une trop forte dépendance des trois principales agences de crédit ?**

La dernière proposition de la Commission sur la réforme des agences de notation, CRA3, suggère des pistes qui demandent à être approfondies. En effet, si le consensus est général pour **briser le quasi-monopole** dont jouissent Moody's, Standard & Poor's et dans une moindre mesure Fitch, pour plus de transparence et pour la prévention des conflits d'intérêt, un certain nombre de **points suscitent des doutes**. A commencer par le **principe de rotation forcée** qui, s'il est louable dans son principe, ne permettrait pas d'encourager la concurrence mais au contraire cimenterait les positions du duopole américain. En effet, **il faudra du temps aux agences nationales et régionales pour construire leur crédibilité** et satisfaire aux conditions posées par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), avertit Verena Ross, son directeur exécutif. Susan Launi, qui représente Fitch, l'atteste : il a fallu à Fitch 20 ans et un milliard de dollars pour concurrencer Moody's et S&P au niveau mondial. En outre, les nouveaux entrants peuvent être **tentés d'offrir des notes plus élevées** ou de pratiquer le dumping au détriment de la qualité du processus de notation. Pour la Fédération bancaire européenne, il s'agit d'un problème crucial pour le secteur bancaire, compte tenu du **pooids donné aux notations par le marché financier, par les régulateurs** et par la Banque centrale européenne. De plus, le secteur est l'un des plus gros utilisateurs de notation de crédit, en termes de volume et de fréquence d'émission : chaque année, les banques européennes procèdent à 1,5 trillion d'euros de nouvelles émissions et les instruments de dettes sont directement liés au rating de l'émetteur. Il est impossible de dissocier les deux ou d'avoir différentes périodes de rotation sur les émetteurs et leurs obligations. Comme aux Etats-Unis les gestionnaires d'actifs exigent la notation de trois agences enregistrées localement et sachant qu'environ la moitié des 100 premiers gestionnaires mondiaux ne sont pas basés en Europe, ce principe de rotation nuirait à leur capacité de refinancement.

Comment alors réduire la dépendance à la notation ? Norbert Gaillard, économiste indépendant, estime que **les notations ne peuvent se substituer aux évaluations internes** que doivent conduire les grandes institutions financières et dont la pertinence du modèle doit être vérifiée par l'ESMA et les régulateurs nationaux. Thierry Philipponnat, secrétaire général de Finance Watch, propose une voie moyenne pour éviter les à-coups du marché en organisant **un système où un avis devrait refléter une probabilité de défaut quantifiée**, à l'appui d'un **texte argumenté** et dépassionné qui supprimerait la référence à la notation. Ces avis, émis par diverses agences de notation, seraient utilisés pour nourrir l'index de régulation européenne (EURIX) géré par l'ESMA tel que le propose la Commission, qui calculerait une probabilité moyenne de défaut à l'intention des participants au marché.

Quant à l'harmonisation des méthodes, pour au moins permettre la **comparabilité**, sous couvert de l'ESMA, elle ne ferait que submerger le régulateur qui n'est clairement pas équipé pour faire ce travail, estime Markus Krall, du cabinet Roland Berger. Il met également en garde contre le risque d'uniformisation de la méthodologie (cf. les subprimes). Pour cet expert, la solution consiste dans une troisième voie, une plateforme basée sur le concept d'investisseur payeur. Concept à définir plus précisément.

Makoto Utsumi, président-directeur général de l'agence de crédit japonaise JCRA, fait observer, qu'en dépit de leur statut privé, les **agences de notation, devraient tenir compte de l'intérêt public** et de la responsabilité politique. Ce qui compte, en ce qui concerne la valeur de l'évaluation de la dette souveraine, c'est la détermination des décideurs politiques et la résilience de la société car il y va du destin d'un pays. Ce qu'ont précisément négligé les agences américaines, a-t-il ajouté.

Prévu pour le 28 février, le **projet de rapport du socialiste italien Leonardo Domenici** est très attendu.

Nouveautés du paquet « marchés publics et concessions »

Georges Riekaes, membre du cabinet de Michel Barnier, a présenté la réforme du paquet « marchés publics » lors de la réunion de groupe de travail « Marché Intérieur et Services » du 11 janvier 2012.

La réforme consiste en la **révision des directives marchés publics** de 2004; la proposition d'une **nouvelle directive sur les concessions de services et de travaux** et la proposition **sur l'accès aux marchés internationaux**. Véritable « boîte à outils », elle poursuit des objectifs de **simplification**, d'**usage stratégique**, d'amélioration de l'accès des PME et de meilleure gouvernance. Les marchés publics représentent 19% du PIB européen et peuvent jouer un rôle considérable pour la compétitivité de l'UE.

L'accent est mis sur l'utilisation du **dialogue compétitif**, 6 techniques différentes de l'achat public, la **dématérialisation** des procédures simplifiant l'accès des PME, la prise en compte de la **qualité** et des règles spécifiques d'innovation et d'autres.

« Pour les contrats de concession nous partons de zéro, mais l'objectif est de contribuer à la croissance dans l'UE : **garantir un accès ouvert** pour tous les opérateurs, assurer une plus grande **responsabilité dans la dépense publique**, **sécuriser** les autorités publiques dans leur choix et **mettre en place des partenariats public privé** ».

Les participants ont attiré l'attention sur l'ambiguïté de la proposition concernant la codification de la **coopération public-public**, la suppression de distinction des services **prioritaires et non-prioritaires**, la nécessité de clarifier les notions d'autorité d'organisation de service et d'autorité publique acheteuse de service (en particulier lorsqu'elle est à caractère mixte).

Dasha Bespyatova,
Confrontations Europe

PME et Commerce international

Le 24 janvier 2012, j'ai eu le plaisir de présider l'**atelier « PME et commerce international » de la commission du commerce international (INTA)**, auquel ont participé d'éminentes personnalités de la Commission européenne et des experts reconnus dans ce domaine. Leurs contributions écrites seront incorporées à l'avis que le député Winkler est en train de préparer dans le cadre de la réponse du Parlement à la récente communication de la Commission intitulée « Small business, Big World: un nouveau partenariat pour aider les PME à exploiter les possibilités du marché mondial ».

Sujet clé, l'internalisation des PME a été régulièrement traitée dans nos rapports. En 2008, à l'initiative du rapporteur **Cristiana Muscardini**, vice-présidente de l'INTA, la commission a demandé dans un rapport qu'une dimension internationale soit conférée au « Small Business Act ». Récemment, **Daniel Caspary**, coordinateur du PPE et auteur du rapport sur les aspects de politique commerciale de la stratégie Europe 2020, a appelé à « maintenir un environnement propice à la création et la croissance des entreprises et à la mobilité des jeunes entrepreneurs, pour réunir les conditions de l'internationalisation des PME européennes, faciliter leur accès au financement des échanges commerciaux et à l'assurance-crédit, et renforcer leur capacité d'innovation ». Notre travail au sein de la commission INTA consiste à défendre les intérêts économiques de l'UE et de ses entreprises, travailleurs et consommateurs. Au vu de la crise et des taux de chômage élevés et des faibles perspectives de croissance, il est d'autant plus urgent de s'assurer que les conditions législatives et politiques adéquates sont réunies pour aider nos entreprises, quelle que soit leur taille, à **trouver de nouvelles opportunités à l'étranger**.

Confrontées à des contraintes structurelles liées à leur taille, les PME qui produisent des biens et services marchands ont besoin d'être soutenues dans leurs efforts d'internationalisation. Parmi les 23 millions de PME européennes, 92 % sont des microentreprises et 1 % seulement sont des entreprises de taille moyenne. Opérer sur le marché intérieur est un défi pour la plupart des PME, sans parler de se développer sur des marchés plus éloignés. En fait, 25 % seulement des PME européennes sont actives sur le marché intérieur et **13 % seulement le sont en dehors de l'UE par le biais d'échanges, d'investissements ou d'autres formes de coopération** avec des entités étrangères. L'un des intervenants a résumé la situation ainsi : « Deux défis sont à relever : aider les PME à tirer parti du marché unique, puis aider celles qui le souhaitent à viser l'international ».

L'**extrême hétérogénéité des PME** et, par conséquent, la nécessité d'offrir une assistance individualisée à celles qui souhaitent se développer à l'étranger ont été fréquemment mentionnées. L'un des intervenants a souligné l'importance du **ciblage des segments de PME** capables de dégager des bénéfices avec leurs exportations. « Il faut créer et investir dans **des têtes-de-ponts à l'étranger** pour aider les PME à s'internationaliser. Mais il faut les adapter aux besoins spécifiques des segments de PME identifiés comme enclins à exporter pour que ces efforts ne soient pas vains », comme l'a expliqué un autre intervenant.

La formation de **consortiums, réseaux et regroupements de PME** a été citée comme l'une des clés de l'internationalisation des PME. Des intervenants ont également expliqué que les PME des nouveaux États membres étaient confrontées à des difficultés spécifiques, car le rôle des chambres de commerce dans ces pays doit encore être pleinement défini. Enfin, certains ont insisté sur le fait que des politiques devaient être appliquées (plutôt que simplement ébauchées) et que les **informations** sur les opportunités à l'étranger devaient circuler librement aux niveaux national, régional et local, dans une **langue compréhensible** par les entrepreneurs locaux. D'autres débats sur ce sujet auront lieu au cours des prochains mois et les aboutissements seront repris dans le texte final de l'INTA, attendu avant l'été.

Prof. Vital Moreira,
Président de la commission INTA, Parlement européen

Pour participer aux réunions, recevoir les comptes rendus des commissions du Parlement européen, la Revue et l'Option de Confrontations Europe, nous vous invitons à adhérer à l'association - Email : confrontations@confrontations.org

Copyright : Tous les droits de reproduction sont réservés, sauf autorisation expresse de Confrontations Europe.

Confrontations Europe : 227, bd Saint-Germain - F-75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 43 17 32 83 - Présidente et directrice de publication : Claude Fischer (cfischer@confrontations.org)

Rédactrice en chef : Carole Ulmer (culmer@confrontations.org) - Tel : +33 (0)1 43 17 32 90, Assistante : Juliette Aduayom (jaduayom@confrontations.org)

Bureau de Bruxelles : Véronique Ollivier, directrice du bureau de Bruxelles (vollivier@confrontations.org), Hélène Zwick, doctorante.

Rue du Luxembourg, 19-21. B - 1000 Bruxelles - Tél. : +32 (0)2 213 62 70 - Fax : +32 (0)2 213 62 79